



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-27417>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **24-27417**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ville de Marseille Hôtel de Ville Quai du Port 13233 Marseille Cedex 20

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité publique centrale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : la location, la pose, la maintenance et la dépose de décors et d'installations d'illuminations festives principalement de technologie LED éphémères sur l'ensemble du territoire de la ville de Marseille. Ne font pas partie de cette consultation les acquisitions de sapins naturels issus de pépinières.

**Description** : la location, la pose, la maintenance et la dépose de décors et d'installations d'illuminations festives principalement de technologie LED éphémères sur l'ensemble du territoire de la ville de Marseille. Ne font pas partie de cette consultation les acquisitions de sapins naturels issus de pépinières.

**Identifiant de la procédure** : cc0ec3cb-985f-492f-8395-70cb60dd4be6

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : No

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv )** : 39298900 Éléments décoratifs divers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 45316000 Travaux d'installation de systèmes d'illumination et de signalisation

##### 2.1.4 Informations générales

## **Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

### **2.1.6 Motifs d'exclusion**

Motifs d'exclusion purement nationaux :

## **Section 5 - Lot**

### **5.1 Lot : LOT-0001**

**Titre :** 1er, 2ème , 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème arrondissements de Marseille

**Description :** la location, la pose, la maintenance et la dépose de décors et d'installations d'illuminations festives principalement de technologie LED éphémères sur l'ensemble du territoire de la ville de Marseille.

**Identifiant interne :** 1

#### **5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 39298900 Éléments décoratifs divers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45316000 Travaux d'installation de systèmes d'illumination et de signalisation

#### **5.1.2 Lieu d'exécution**

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### **5.1.6 Informations générales**

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique : Présentation de la clause sociale Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, la Ville de Marseille a décidé de faire application des dispositions des articles L2111-3 et L2112-2 du Code de la commande publique, en incluant dans le cahier des charges de ce contrat une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Cette clause est applicable à chacun des 2 lots conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Cette clause sociale pourra concerner la partie dépose et /ou toute autre partie du marché, à la libre appréciation du titulaire. L'entreprise titulaire de chacun des lots devra obligatoirement réaliser 140 heures (annuelles) au minimum pour la durée du marché, sauf si les 560 heures (dues sur les 4 années) sont réalisées avant la 4ème année. Toutefois, l'entreprise titulaire pourra réaliser plus d'heures que le minimum exigé. L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Le cahier des charges précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion. Le suivi des heures d'insertion, ainsi que le recensement de la typologie du public bénéficiaire sera

réalisé pour la Ville de Marseille par : Cabinet PLURICITE, représenté par M. Alix de Saint-Albin. Les entreprises souhaitant être accompagnées dans la bonne compréhension et la mise en oeuvre de la clause d'insertion pourront prendre contact avec un facilitateur : => Alliance Ville Emploi met à disposition un annuaire des facilitateurs : <https://www.ville-emploi.asso.fr/annuaire/facilitateurs-des-clauses-sociales/> => Facilitateur sur le territoire de Marseille : PLIE MP CENTRE - Emergences - 5 rue de la République - 13002 Marseille  
courriel : info@plie-mpcentre.com - tél : 04 96 11 64 80 - fax : 04 91 90 01 50  
ATTENTION : Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

#### 5.1.9 Critères de sélection

##### Critère :

**Type** : Capacité technique et professionnelle

**Nom** : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et les effectifs du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années - Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature - Présentation d'une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours

**Description** : QUALIFELEC ME3 ou équivalent Si le candidat ne possède pas la qualification demandée, il devra fournir au moins 4 références de moins de 4 ans exigées pour des travaux de maintenance et entretien sur le domaine public de 500 à 3000 foyers lumineux. QUALIFELEC TN3 ou équivalent Si le candidat ne possède pas la qualification demandée, il devra fournir au moins 4 références de moins de 4 ans exigées pour des chantiers au delà de 25 foyers lumineux sur le domaine public et, par dérogation, sont prises en compte les références concernant les lotissements, les aéroports, les zones portuaires, les grandes surfaces commerciales, les parkings, les arsenaux, les stades, et plus généralement les installations réalisées suivant la norme C17-200 dans la limite de 2 références ; prouvées par des attestations de maîtres d'ouvrage.

##### Critère :

**Type** : Capacité économique et financière

**Nom** : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

##### Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### Critère :

**Type** : Prix

**Description** : Prix (25 %) La note maximum est de 25 points. Analyse du prix de l'offre : Les offres doivent obligatoirement être libellées en euros. Prix unitaires : L'analyse des offres sera effectuée sur la base du montant additionné du Détail

Quantitatif Estimatif "Pose" (DQE-P) et du Détail Quantitatif Estimatif "Location" (DQE-L). La comparaison des Prix sera effectuée à l'aide du Détail Quantitatif Estimatif "Pose" (DQE-P) et du Détail Quantitatif Estimatif "Location" (DQE-L) complétés par le candidat. Le candidat complétera le Bordereau de Prix Unitaires "Pose" (BPU-P) et le Bordereau de Prix Unitaires "Location" (BPU-L) ainsi que le DQE "Pose" (DQE-P) et le DQE "Location" (DQE-L) fournis en indiquant les prix unitaires et totaux. Chaque candidat veillera à la concordance entre les BPU et les DQE respectifs. En cas de discordance entre ces deux documents, c'est le prix unitaire figurant sur le BPU qui prévaudra et le DQE sera corrigé en conséquence.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur esthétique de l'offre (35 %) Le total des points relatif à la valeur esthétique constituera la valeur esthétique (VE) du candidat, le maximum pouvant être de 35 points. Le total des points attribués à chaque sous-critère, constituera la valeur esthétique initiale VE (i) du candidat. La valeur esthétique des décors et illuminations proposés est analysée par une commission ad hoc, en tenant compte de la variété des formes et de la diversité des motifs ainsi que du rendu nocturne et diurne. La valeur esthétique est appréciée à partir du mémoire technique, selon le cadre joint pour chacun des sous-critères ci-dessous : Sous-critère 1 - Variété des formes et diversité des motifs des décors et illuminations proposés dans le BPU-L. - SC1 noté sur 20 points. Le candidat pourra indiquer au BPU le maximum de références par article. Il joindra la fiche technique et les images de chacune des références de décors et illuminations proposés. Une grande variété de formes et de motifs sera appréciée. Sous-critère 2 - Rendu nocturne et diurne des décors et des illuminations proposés dans le BPU-L - SC2 noté sur 15 points. Le rendu nocturne et diurne sera analysé sur la base des fiches techniques et des images de décors et illuminations proposés. Les offres des candidats ayant obtenu une note finale sur ce critère strictement inférieure à 10 points sont rejetées pour cause d'irrégularité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre 40 % Le total des points relatif à la valeur technique constituera la valeur technique (VT) du candidat, le maximum pouvant être de 40 points. Les offres des candidats ayant obtenu une note finale sur ce critère strictement inférieure à 10 points sont rejetées pour cause d'irrégularité. Le total des points attribués à chaque sous-critère, constituera la valeur technique initiale VT (i) du candidat. La valeur technique est appréciée à partir du mémoire technique, selon le cadre joint pour chacun des sous-critères ci-dessous : Sous-critère 1 - Organisation et process mis en œuvre pour le transport, le stockage, la pose et la dépose des décors et installations lumineuses - SC1 noté sur 20 points. Sous-critère 2 - Organisation et process mis en œuvre pour la maintenance et la garantie des décors et installations lumineuses - SC2 noté sur 20 points.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

**5.1.11 Documents de marché**

**Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officiellement disponibles :** FRA

**Adresse des documents de marché :** <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 10/04/2024 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 MONTH

**Conditions du marché :**

**Facturation en ligne :** Autorisée

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, avec remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Marseille

### 5.1 Lot : LOT-0002

**Titre :** 9ème , 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements de Marseille

**Description :** la location, la pose, la maintenance et la dépose de décors et d'installations d'illuminations festives principalement de technologie LED éphémères sur l'ensemble du territoire de la ville de Marseille.

**Identifiant interne :** Lot 2

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 39298900 Éléments décoratifs divers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45316000 Travaux d'installation de systèmes d'illumination et de signalisation

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique : Présentation de la clause sociale Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, la Ville de Marseille a décidé de faire application des dispositions des articles L2111-3 et L2112-2 du Code de la commande publique, en incluant dans le cahier des charges de ce contrat une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Cette clause est applicable à chacun des 2 lots conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Cette clause sociale pourra concerner la partie dépose et /ou toute autre partie du marché, à la libre appréciation du titulaire. L'entreprise titulaire de chacun des lots devra obligatoirement réaliser 140 heures (annuelles) au minimum pour la durée du marché, sauf si les 560 heures (dues sur les 4 années) sont réalisées avant la 4ème année. Toutefois, l'entreprise titulaire pourra réaliser plus d'heures que le minimum exigé. L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Le cahier des charges précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion. Le suivi des heures d'insertion, ainsi que le recensement de la typologie du public bénéficiaire sera réalisé pour la Ville de Marseille par : Cabinet PLURICITE, représenté par M. Alix de Saint-Albin. Les entreprises souhaitant être accompagnées dans la bonne compréhension et la mise en oeuvre de la clause d'insertion pourront prendre contact avec un facilitateur : => Alliance Ville Emploi met à disposition un annuaire des facilitateurs : <https://www.ville-emploi.asso.fr/annuaire/facilitateurs-des-clauses-sociales/> => Facilitateur sur le territoire de Marseille : PLIE MP CENTRE - Emergences - 5 rue de la République - 13002 Marseille courriel : [info@plie-mpmcentre.com](mailto:info@plie-mpmcentre.com) - tél : 04 96 11 64 80 - fax : 04 91 90 01 50  
ATTENTION : Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Nom :** - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Nom :** - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et les effectifs du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années - Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le

candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature - Présentation d'une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### Critère :

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre 40 % Le total des points relatif à la valeur technique constituera la valeur technique (VT) du candidat, le maximum pouvant être de 40 points. Le total des points attribués à chaque sous-critère, constituera la valeur technique initiale VT (i) du candidat. La valeur technique est appréciée à partir du mémoire technique, selon le cadre joint pour chacun des sous-critères ci-dessous : Sous-critère 1 - Organisation et process mis en œuvre pour le transport, le stockage, la pose et la dépose des décors et installations lumineuses - SC1 noté sur 20 points. Sous-critère 2 - Organisation et process mis en œuvre pour la maintenance et la garantie des décors et installations lumineuses - SC2 noté sur 20 points. Le total des points attribués à chaque sous-critère, constituera la valeur technique initiale VT (i) du candidat.  $VT(i) = NSC1(i) + NSC2(i)$  dans laquelle : VT(i) est la note technique initiale du candidat (i) NSC1(i) est la note obtenue au sous critère 1 (SC1) par le candidat (i) NSC2(i) est la note obtenue au sous critère 2 (SC2) par le candidat (i) Les offres des candidats ayant obtenu une note finale sur ce critère strictement inférieure à 10 points sont rejetées pour cause d'irrégularité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Valeur fixe (total) : 100

##### Critère :

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur esthétique 35 % Le total des points relatif à la valeur esthétique constituera la valeur esthétique (VE) du candidat, le maximum pouvant être de 35 points. Le total des points attribués à chaque sous-critère, constituera la valeur esthétique initiale VE (i) du candidat. La valeur esthétique des décors et illuminations proposés est analysée par une commission ad hoc, en tenant compte de la variété des formes et de la diversité des motifs ainsi que du rendu nocturne et diurne. La valeur esthétique est appréciée à partir du mémoire technique, selon le cadre joint pour chacun des sous-critères ci-dessous : Sous-critère 1 - Variété des formes et diversité des motifs des décors et illuminations proposés dans le BPU-L. - SC1 noté sur 20 points. Le candidat pourra indiquer au BPU le maximum de références par article. Il joindra la fiche technique et les images de chacune des références de décors et illuminations proposés. Une grande variété de formes et de motifs sera appréciée. Sous-critère 2 - Rendu nocturne et diurne des décors et des illuminations proposés dans le BPU-L - SC2 noté sur 15 points. Le rendu nocturne et diurne sera analysé sur la base des fiches techniques et des images de décors et illuminations proposés. Le total des points attribués à chaque sous-critère, constituera la valeur esthétique initiale VE (i) du candidat.  $VE(i) = NSC1(i) + NSC2(i)$  dans laquelle : VE(i) est la note esthétique initiale du candidat (i) NSC1(i) est la note obtenue au sous critère 1 (SC1) par le candidat (i) NSC2(i) est la note obtenue au sous critère 2 (SC2) par le candidat (i) Les offres des candidats ayant obtenu une note finale sur ce critère strictement inférieure à 10 points sont rejetées pour cause d'irrégularité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Prix de l'offre 25 % La note maximum est de 25 points. Après élimination des offres anormalement basses, la notation de l'offre du candidat (i) sera effectuée à l'aide de la formule suivante :  $NP = 25 \times P(m)/P(i)$  Dans laquelle : NP est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) P(i) est le prix de l'offre du candidat (i) P(m) est le prix de l'offre la moins-disante. Analyse du prix de l'offre : Les offres doivent obligatoirement être libellées en euros. Prix unitaires : L'analyse des offres sera effectuée sur la base du montant additionné du Détail Quantitatif Estimatif "Pose" (DQE-P) et du Détail Quantitatif Estimatif "Location" (DQE-L). La comparaison des Prix sera effectuée à l'aide du Détail Quantitatif Estimatif "Pose" (DQE-P) et du Détail Quantitatif Estimatif "Location" (DQE-L) complétés par le candidat. Le candidat complètera le Bordereau de Prix Unitaires "Pose" (BPU-P) et le Bordereau de Prix Unitaires "Location" (BPU-L) ainsi que le DQE "Pose" (DQE-P) et le DQE "Location" (DQE-L) fournis en indiquant les prix unitaires et totaux. Chaque candidat veillera à la concordance entre les BPU et les DQE respectifs. En cas de discordance entre ces deux documents, c'est le prix unitaire figurant sur le BPU qui prévaudra et le DQE sera corrigé en conséquence.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

**5.1.11 Documents de marché**

**Adresse des documents de marché :** <https://marchespublics.mairie-marseille.fr>,

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marchespublics.mairie-marseille.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 10/04/2024 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 MONTH

**Conditions du marché :**

**Facturation en ligne :** Autorisée

**Le paiement en ligne sera utilisé**

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, avec remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :**

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Marseille

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** VILLE DE MARSEILLE

**Organisation qui traite les offres :** VILLE DE MARSEILLE

## **Section 8 - Organisations**

8.1 ORG-0004

**Nom officiel :** Tribunal Administratif de Marseille

**Numéro d'enregistrement :** 171 300 056 00024

**Département :** Bouches-du-Rhône 13

**Adresse postale :** Tribunal administratif de Marseille 31 rue François Leca 13002 Marseille

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13002

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-marseille@juradm.fr

**Téléphone :** 04 91 13 48 13

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Ville de Marseille Hôtel de Ville Quai du Port 13233 Marseille Cedex 20

**Numéro d'enregistrement :** 2113005530016

**Ville :** Marseille

**Pays :** France

**Adresse électronique :** mpe-marie@marseille.fr

**Téléphone :** 0491551111

**Profil de l'acheteur :** <https://mpe.mairie-marseille.fr/entreprise>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

8.1 ORG-0005

**Nom officiel :** VILLE DE MARSEILLE

**Numéro d'enregistrement :** 2113005530016

**Département :** Bouches-du-Rhône

**Ville :** MARSEILLE

**Pays** : France

**Adresse électronique** : guichet-dmp@marseille.fr

**Téléphone** : 0491551111

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : 33d90c53-20c7-433e-b18d-af1b70aa0804 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 06/03/2024 à 10:16

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 06/03/2024